



## Après démission droit assedic

Par **seb**, le **21/02/2011** à **15:41**

Bonjour,  
JE TRAVAIL actuellement dans une sarl dans l'événementiel qui me assure une place évolutive .3 ans on passe et je ne vois aucune évolution et n'en voit pas venir .si je démissionne maintenant pour me donner le temps de rechercher autre chose est ce que j'ai droit à une indemnité chômage et quelle sont les démarches à suivre merci salutation

Par **DSO**, le **21/02/2011** à **16:35**

Bonjour,

Vous ne pouvez pas prétendre en cas de démission aux prestations du Pôle emploi, durant 120 jours.

Cdt,  
DSO